

Directive CSRD : durabilité et régulation de l'entreprise sociétaire

Colloque de Sorbonne Affaires Finance – IRJS « Promotion de la recherche »

Vendredi 14 avril 2023, à partir de 14 heures
Amphithéâtre II B – Centre Panthéon
12, place du Panthéon – 75005 Paris

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

La directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, plus communément appelée directive CSRD, renforce très substantiellement les exigences de *reporting* extra-financier des sociétés.

La teneur et l'étendue des informations - standardisées et donc comparables - que les entreprises vont devoir publier à propos de leurs activités et modèle de développement au regard des objectifs de « durabilité » invitent à la réflexion quant à l'impact plus général de cette nouvelle réglementation sur le modèle de l'entreprise sociétaire.

Pour en prendre la pleine mesure, jeunes doctorants ou docteurs et enseignants-chercheurs plus expérimentés aborderont la directive CSRD en quatre temps, soit celui (i) de la nature et des enjeux des informations concernées, (ii) de leur périmètre d'application, (iii) des comportements attendus des entreprises concernées et (iv) des perspectives ouvertes par le nouveau texte.



Colloque de Sorbonne Affaires Finance IRJS « Promotion de la recherche »

Directive CSRD



LE VENDREDI 14 AVRIL 2023 À PARTIR DE 14H00



COLLOQUE DE SORBONNE AFFAIRES FINANCE – IRJS

« PROMOTION DE LA RECHERCHE »

DIRECTIVE CSRD : DURABILITÉ ET RÉGULATION DE L'ENTREPRISE SOCIÉTAIRE

PROGRAMME

14h-14h15 - Introduction

Mot d'accueil : **Didier PORACCHIA** et **Anne-Claire ROUAUD**, Professeurs à l'Ecole de Droit de la Sorbonne - Co-directeurs de Sorbonne-Affaires-Finance

Présentation générale de la directive CSRD : **Romain DUMONT**, Maître de conférences à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, et **Edmond SCHLUMBERGER**, Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne - Membres de Sorbonne-Affaires-Finance

14h15-15h15 - Première partie : Quelle(s) information(s) ?

14h15-14h45 : « *De l'information non financière à l'information en matière de durabilité des entreprises : évolution formelle ou substantielle ?* »

Intervention de **Manon DESBAT**, doctorante à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondant : **Rémi DALMAU**, Professeur à l'Université de Lorraine

14h45-15h15 : « *Quelle normativité pour la nouvelle terminologie du droit européen des sociétés ?* »

Intervention de **Théo VUARNET**, doctorant à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondant : **Jean-Baptiste BARBIERI**, Maître de Conférences à l'Université Panthéon-Assas

15h15-16h15 : Deuxième Partie : Quel(s) périmètre(s) ?

15h15-15h45 : « *Les obligations d'information en matière de durabilité au sein des groupes de sociétés : une consolidation au service de la transparence ?* »

Intervention de **Emma MIGLIETTA**, doctorante à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondante : **Nadège JULLIAN**, Professeur à l'Université Toulouse Capitole

15h45-16h15 : « *L'application de la directive CSRD aux entreprises de pays tiers à l'Union européenne* »

Intervention de **Julien DIDRY BARCA**, doctorant à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondant : **Etienne PATAUT**, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

16h15-16h30 - Pause

16h30-17h30 – Troisième Partie : Vers quel(s) comportement(s) ?

16h30-17h : « *S'informer pour informer : quel encadrement ?* »

Intervention de **Carla TREBERT**, doctorante à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondante : **Aude-Solveig EPSTEIN**, Maître de conférences à l'Université Paris-Nanterre

17h-17h30 : « *D'une obligation de publication d'informations à une obligation de vigilance en matière de droits de l'homme* »

Intervention de **Marie DE PINIEUX**, docteure de l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondante : **Anne DANIS-FATOME**, Professeure à l'Université Paris-Nanterre

17h30-18h15 - Quatrième Partie : Vers quelles perspectives ?

17h30-18h : « *Le fragile équilibre entre les objectifs de protection et d'efficience dans l'élaboration de règles visant l'intégration d'obligations d'information en matière environnementale : perspective canadienne au regard de la directive CSRD* »

Intervention de **William Gabriel RIOUX**, doctorant à l'Université de Montréal et à l'Ecole de Droit de la Sorbonne
Répondant : **François-Guy TREBULLE**, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

18h/18h15 - Conclusion

François-Guy TREBULLE, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne